

Compte-rendu de réunion

**OBJET DE LA
RÉUNION**

**Comité régional de l'habitat et de
l'hébergement (CRHH)
Séance plénière du 6 décembre 2016**

DATE

06/12/16

SERVICE Secrétariat du CRHH : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes **LIEU** Préfecture de région

Président de séance : Michel Delpuech, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

1 ^{er} collègue	Présent
Conseil Régional	✓
Conseil départemental de l'Ain	✓
Conseil départemental de l'Allier	✓ + 1 pouvoir reçu
Conseil départemental de l'Ardèche	✓
Conseil départemental du Cantal	
Conseil départemental de la Drôme	
Conseil départemental de l'Isère	✓
Conseil départemental de la Loire	✓
Conseil départemental de la Haute-Loire	✓
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	
Conseil départemental du Rhône	✓
Conseil départemental de la Savoie	
Conseil départemental de la Haute-Savoie	
Métropole de Lyon	✓
Grenoble-Alpes Métropole	✓
CU de Saint-Étienne Métropole	✓
CA de Bourg-en-Bresse	✓
CA Montluçonnaise	
CA de Moulins	✓
CA de Vichy Val d'Allier	Pouvoir donné
CA du Bassin d'Annonay	
CA Privas Centre Ardèche	
CA du Bassin d'Aurillac	
CA Montélimar-Agglomération	✓
CA de Valence Romans Sud R.Alpes	✓
CA Porte de l'Isère	✓
CA du Pays Voironnais	✓
CA du Pays Viennois	✓
CA Loire-Forez	✓
CA du Roannais	✓
CA du Puy en Velay	
CA de Clermont Communauté	✓

2 ^{ème} collègue	Présent
ARAUSH	✓
ARAUSH	✓
ARAUSH	
ARAUSH	
ARRA-HLM	✓
ADOMA Rhône-Alpes	✓
SOLiHA	✓
ADIL Rhône-Alpes	✓
ADIL Auvergne	✓
CROUS Rhône-Alpes	✓
Fédération des EPL Auvergne	
FEDERA	
Chambre des notaires	
CRPI d'Auvergne	✓
FNAIM	
FPI	✓
SNAL Rhône-Alpes	✓
UNIS Rhône-Alpes	✓
CAPEB Rhône-Alpes	✓
CAPEB Auvergne	
FFB Rhône-Alpes	✓
FFB Auvergne	
Ordre des architectes Auvergne	✓
UMF Rhône-Alpes	
Action Logement	✓
CAF Rhône-Alpes	✓
CAF Auvergne	
Caisse des dépôts Rhône-Alpes	✓
Caisse des dépôts Auvergne	
Banques Rhône-Alpes	
Banques Auvergne	
AROMSA et MSA Ain-Rhône	

1^{er} collège (suite)	Présent
CA Villefranche Beaujolais Saône	✓
CA de Chambéry métropole	✓
CA du Lac du Bourget	
CA d'Annecy	✓
CA d'Annemasse	

3^{ème} collège	Présent
Associations d'insertion Allier	Pouvoir donné
Associations d'insertion Cantal	Pouvoir donné
Associations d'insertion Haute-Loire	
Associations d'insertion Puy-de-Dôme	
FAPIL Rhône-Alpes	✓ + 1 pouvoir reçu
FNARS Rhône-Alpes	✓
FNARS Auvergne	
Assoc interdépartementale UDAF R-Alpes	
URAF Auvergne	
UNAFO Rhône-Alpes	
URHAJ / URCLLAJ Rhône-Alpes	
Fondation Abbé Pierre Rhône-Alpes	✓ + 1 pouvoir reçu
Président de COMED Rhône-Alpes	Pouvoir donné
SIAO Rhône-Alpes	✓
ARTAG Rhône-Alpes	
CGL Rhône-Alpes	
CLCV Rhône-Alpes	
CLCV Auvergne	
CNL Rhône-Alpes	✓
CNL Auvergne	
CSF Rhône-Alpes	
UNPI Rhône-Alpes	✓
UNPI Auvergne	
CCRPA Rhône-Alpes	✓
CCRPA Rhône-Alpes	✓
CCRPA Auvergne	
CGPME Rhône-Alpes	
CGPME Auvergne	
MEDEF Rhône-Alpes	✓
MEDEF Auvergne	
CFDT Rhône-Alpes	✓
CFDT Auvergne	
CFTC Rhône-Alpes	✓
CFTC Auvergne	
CFE-CGC Rhône-Alpes	✓
CFE-CGC Auvergne	✓
CGT Rhône-Alpes	
CGT Auvergne	
FO Rhône-Alpes	
FO Auvergne	

Services de l'État	Présent
M. Le préfet de la Drôme	✓
M. le SG de la préfecture 38	✓
DDT 01	✓
DDT 03	✓
DDT 07	
DDT 15	
DDT 26	✓
DDT 38	✓
DDT 42	✓
DDT 43	✓
DDT 63	
DDT 69	✓
DDT 73	✓
DDT 74	✓
DDCS 01	
DDCS 03	
DDCS 07	
DDCS 15	
DDCS 26	
DDCS 38	
DDCS 42	
DDCS 43	
DDCS 63	
DDCS 69	✓
DDCS 73	
DDCS 74	✓
DREAL	✓
DRDJSCS	✓
RRPIE	✓
DIRECCTE	
SGAR	✓
Structures invitées	
ADEME	Pouvoir donné
CERA	
CEREMA	
URIOPSS	✓
EPORA	✓
MRIE	✓
INSEE	
ARS	

Le quorum est atteint : 57 membres présents (plus le président de séance).

Ouverture de la séance et introduction de Monsieur le préfet de région

Monsieur le préfet de région accueille les participants à cette deuxième séance plénière du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Auvergne-Rhône-Alpes et notamment Martine Guibert, vice-présidente déléguée aux politiques sociales, à la santé et à la famille nouvellement désignée représentante de la Région au CRHH.

Il remercie les membres du bureau pour leur forte participation au cours de l'année 2016 (13 réunions) et le consensus trouvé pour faire fonctionner le bureau à compter de 2017 avec des réunions élargies sur deux secteurs infra-régionaux. Les membres de la commission hébergement du CRHH (la CHAL) ont également été très actifs avec de nombreux sujets traités et avec la volonté partagée de faire progresser l'articulation entre hébergement et logement.

Monsieur le préfet de région lancera une consultation écrite en début d'année 2017 pour viser un CRHH resserré. L'année 2016 aura en effet permis aux structures et aux associations de fusionner ou de s'organiser à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes et de nouvelles communautés d'agglomérations (membres de droit du CRHH), vont être créées au 1^{er} janvier 2017 avec la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Dans le cadre de cette consultation écrite, le préfet de région en appelle à la responsabilité de chacun car la mise en place de la grande région entraîne inéluctablement un resserrement des structures.

Monsieur le préfet de région commente ensuite les principaux points à l'ordre du jour :

- la **conjoncture de la construction**, avec une situation de reprise moins nette en Auvergne-Rhône-Alpes que dans d'autres régions (augmentation des autorisations d'urbanisme mais stabilité des logements commencés dans notre région). À ce titre, les logiques malthusiennes qui œuvrent pour freiner la construction de logements doivent être combattues. Un diagnostic plus approfondi de la conjoncture sera présenté l'après-midi lors du séminaire, avec la question des prix et des mises en vente de logements sur un temps plus long.
- concernant le **bilan triennal SRU** qui sera réalisé en 2017, les orientations nationales seront appliquées avec fermeté par les préfets de départements. De nombreuses dispositions sont incitatives (déduction des prélèvements SRU, contrats de mixité sociale¹, partenariat volontariste...) et d'autres plus coercitives (majoration du prélèvement, transfert du droit de préemption urbain, délivrance des permis de construire par le préfet...). L'objectif final est bien d'accompagner les communes dans la solidarité territoriale qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour répondre aux besoins de logements sociaux et d'accueil des ménages les plus modestes. Pour cela, la **mobilisation du foncier public** à des fins de logement sera poursuivie. Depuis 2014, 20 cessions ont été réalisées, représentant 1 161 logements dont 844 sociaux. Dans les prochains mois, 5 nouvelles cessions sont prévues, avec un potentiel de 1 616 logements.
- les perspectives en matière de **logements locatifs sociaux** sont très bonnes pour la fin de l'année puisqu'elles sont supérieures à ce stade aux objectifs fixés en région (16 880 pour un objectif de 16 700). Cette perspective reste à confirmer sur le mois de décembre. Toutefois, la part des PLS est plus importante que l'objectif visé, alors que celle des PLAI est en retrait. Cet indicateur sera pénalisant pour notre région puisqu'il est pris en compte par le niveau national pour la programmation de l'année suivante. La création du fonds national des aides à la pierre (FNAP) en juillet 2016 modifie le cadre de la programmation du financement des logements locatifs sociaux, tant dans sa gouvernance que dans ses modalités. Le dialogue est ainsi renforcé entre le niveau national et régional et le partenariat et la concertation entre les acteurs réaffirmés.
- pour le **parc privé**, les perspectives remontées à fin novembre pour la fin de l'année sont décevantes (objectif initial atteint à 84 %). Ce résultat est la conséquence des effets de stop and go menés ces dernières années. La relance est en cours et des échanges ont eu lieu avec la directrice générale de l'Anah le 15 novembre et l'ensemble des acteurs concernés.

1 20 contrats de mixité sociale signés à ce jour en région.

- concernant **l'hébergement**, un effort sans précédent a été fait pour augmenter le nombre de places disponibles et pérenniser les places ouvertes lors du précédent renfort hivernal 2015-2016.

Monsieur le préfet de région demande s'il n'y a pas de déclaration préalable avant de passer à l'ordre du jour de la séance. Aucun membre du CRHH se manifeste, il propose de poursuivre.

1 – Le CRHH en 2016 et 2017

1-1 Rendu compte de l'activité du bureau et de la CHAL en 2016

Sabine Mathonnet (DREAL) présente l'activité soutenue du bureau en 2016, avec 13 réunions organisées. Outre le rendu de 43 avis réglementaires, le bureau a dégagé du temps pour :

- des séquences de travail sur le CRHH (fonctionnement du bureau, priorisation des PLH...)
- la concertation sur les enjeux et l'expression des besoins d'Auvergne-Rhône-Alpes pour la programmation 2017 du FNAP,
- des points d'échanges ou d'actualités présentés par la DREAL ou les membres du bureau. La FPI et Action Logement sont à ce titre remerciés pour leur présentation.

Cette première année de fonctionnement du bureau Auvergne-Rhône-Alpes a nécessité d'homogénéiser les pratiques (présentation des PLH par exemple) et de généraliser la visioconférence. Du temps est encore nécessaire pour que chaque membre se sente en capacité et légitime pour s'exprimer sur tout le territoire de la région.

La synthèse des avis du bureau du CRHH rendus en 2016 sur les 26 PLH montre la diversité et la richesse des PLH en région (Auvergne-Rhône-Alpes étant la région avec le plus grand nombre de PLH en France), notamment la part très importante du nombre de PLH non obligatoires. Dans le cadre des SDCI, la cartographie des PLH va être modifiée en profondeur et de nombreuses collectivités devront soit modifier leur PLH soit réengager une nouvelle procédure de PLH à l'échelle du nouvel EPCI.

Alain Parodi (DRDJSCS) présente l'activité 2016 de la commission hébergement et accès au logement (CHAL). Au-delà de la dimension réglementaire avec les avis rendus sur les PDALHPD et les rapports d'activités des fonds de solidarité logement (FSL), la CHAL aura permis des échanges et des débats autour de différents thèmes : logement des jeunes, accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, développement et labellisation du dispositif pensions de famille.... Un groupe de travail sur les indicateurs « fluidité des parcours » a été mis en place et le lien avec l'ORHL est à souligner, avec un atelier organisé sur la réforme de la demande de logement social et des attributions (voir site : <http://www.orhl.org/-Atelier-politiques-locales-de-l,172-.html>).

1-2 Nouvelle composition du plénier en 2017 et évolution du fonctionnement du bureau

Sabine Mathonnet (DREAL) indique le calendrier prévisionnel du CRHH en 2017, avec 17 dates réservées à l'agenda : 2 pléniers (17 février et 7 juillet matins), 14 bureaux et 3 CHAL.

Concernant le fonctionnement du bureau en 2017, celui-ci évoluera avec l'organisation de bureaux avec une composition élargie sur deux secteurs infra-régionaux. Ce choix permet d'organiser des réunions territoriales traitant des problématiques zones tendues/zones détendues. Une ou deux réunions sont prévues par an sur chaque secteur infra-régional, les autres bureaux étant organisés comme en 2016. Un travail reste à réaliser pour sélectionner les dates de ces « nouveaux » bureaux, le lieu, les invités, les sujets à traiter et les contributions de chacun.

Concernant la recomposition du CRHH plénier en 2017, il est visé une instance resserrée de

90 membres environ. Après avoir reçu l'ensemble des expressions des membres du bureau, le préfet de région a retenu les principes suivants :

- avoir 1 membre par structure (avec 2 suppléants possibles pour 1 titulaire) ;
- réduire le nombre de structures.

Concrètement, le préfet de région consultera par écrit en début d'année 2017 les membres visés dans le futur CRHH. Pour les structures ou associations non organisées à l'échelle de la nouvelle région en janvier 2017, les deux structures ou associations seront saisies par courrier d'une demande de se concerter et de désigner un titulaire et deux suppléants. Pour des raisons de délais², le CRHH plénier du 17 février 2017 sera réuni avec la composition actuelle et non avec la nouvelle composition.

Fabrice Hainaut (ARAUSH) indique que les deux associations régionales des bailleurs sociaux sont en marche pour une unification. Les départements d'Auvergne, accompagnés de la Drôme, de la Loire et de l'Ardèche travaillent déjà de concert sur certains sujets (AMI zones détendues par exemple). L'ARAUSH souhaite une représentation plus importante des bailleurs en CRHH (au moins deux titulaires), pour les raisons suivantes :

- l'ancrage territorial des organismes de logements sociaux est important en région et révèle une proximité renforcée avec les décideurs, les EPCI, les habitants...
- le mouvement du logement social en région est significatif en termes d'emplois et de financements, plus de 100 bailleurs interviennent en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- le bureau du CRHH a étudié différents scénarios pour un nouveau fonctionnement en 2017 et a proposé une organisation tenant compte des territoires. Ces territoires sont marqués par un fait social (pauvreté, vieillissement...) et une forte diversité, et il est nécessaire de les accompagner dans la représentation. La plupart des régions ont mis en place plusieurs titulaires en CRHH pour garder ce lien entre la représentation régionale et le niveau national.

En réponse, Monsieur le préfet de région estime en effet que le scénario retenu par le bureau du CRHH est prometteur. Concernant la représentation renforcée des bailleurs sociaux en CRHH plénier, la consultation écrite sera lancée en début d'année.

2 - Conjoncture de la construction et prêt à taux zéro (PTZ)

Christine Guinard (DREAL) présente quelques données régionales sur la conjoncture de la construction (voir diaporama) :

- 54 600 logements autorisés en région entre octobre 2015 et septembre 2016, soit une progression de 9 % en année glissante (contre 15 % au niveau national, dû en grande partie à l'Île-de-France). Les données en flux trimestriel (juillet-septembre 2016) montrent une hausse de 27 % des logements autorisés en région.
- 47 900 logements mis en chantier en région entre octobre 2015 et septembre 2016, soit une diminution de 2% en année glissante (hausse de 9 % au niveau national). Les données en flux trimestriel (juillet-septembre 2016) montrent une baisse de 4 % en région.

Il n'y a donc pas de reprise nette à l'échelle régionale même si le volume de logements mis en chantier rapporté au stade de logements existants se situe dans une dynamique à la moyenne nationale.

Concernant le prêt à taux zéro (PTZ), 10 225 prêts ont été émis en région entre janvier et septembre 2016 pour un objectif annuel fixé à 15 000, soit un taux d'atteinte de 64 % environ. La répartition des PTZ émis dans l'ancien et dans le neuf varie sans surprise selon les départements.

Monsieur le préfet de région indique que ces chiffres sont très intéressants. Ils n'appellent pas de commentaire des membres du CRHH.

² Consultation à lancer, relances à opérer, arrêté de composition à signer et envoi de l'ordre du jour du CRHH de février environ 3 semaines avant la séance.

3 - Aides à la pierre (parc public et parc privé)

3-1 Parc public

Christine Guinard (DREAL) présente un état des agréments de logements locatifs sociaux et la consommation des crédits au 30 novembre 2016 :

- 8 204 LLS agréés (soit 49,1 % de l'objectif annuel de 16 700), avec :
 - 46 % des agréments en communes SRU déficitaires (ce taux devrait augmenter d'ici la fin de l'année)
 - un taux de T1/T2 de 33 % (pas d'inflexion significative sur la programmation de petits logements)
- 22,8 M€ d'autorisation d'engagement (AE) consommées (soit 49,2 % de la dotation).

Il est rappelé que la date de clôture de l'année pour les délégataires est le 9 janvier 2017. Monsieur le préfet de région est surpris de constater chaque année que la moitié de la programmation se réalise dans le dernier mois de l'année. Il est à souhaiter que la mise en place du FNAP fasse évoluer les choses dans les années à venir.

Il est précisé qu'Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas bénéficié du redéploiement d'enveloppes entre les régions, du fait de la non consommation de l'enveloppe régionale PLAI. Un redéploiement des agréments et des crédits a été réalisé en infra-régional entre les territoires de gestion afin d'optimiser la consommation des crédits et la production de logements.

À la mi-novembre 2016, les perspectives de fin d'année sont supérieures à l'objectif fixé (16 883 logements pour un objectif de 16 698). Ces belles perspectives régionales ne doivent pas masquer un taux de PLAI un peu inférieur à l'objectif, ce qui a eu pour conséquence de rendre 1 M€ au national. La Métropole de Lyon et la Haute-Savoie devraient néanmoins avoir un nombre de PLAI supérieur à leur objectif et pourront à ce titre bénéficier du redéploiement interne à la région.

Monsieur le préfet de région félicite les territoires vertueux en PLAI. Il rappelle que les pouvoirs publics consacrent d'importantes ressources à la politique du logement (subventions, mais également aides fiscales, TVA réduite,...).

Christine Guinard (DREAL) présente ensuite le rôle, les missions, les crédits et la gouvernance du FNAP. Le conseil d'administration du 1^{er} décembre 2016 a supprimé le principe de faire transiter les aides de l'État en faveur du système national d'enregistrement (SNE) par le FNAP, soit 4 M€ environ. Le budget 2017 du FNAP a été voté pour un montant de 462,2 M€.

Le scénario choisi par le FNAP **conduit à une enveloppe pour Auvergne-Rhône-Alpes de 43 M€ pour 2017**, soit une baisse de 3 M€ par rapport à 2016 si l'on déduit l'enveloppe SNE 2016. Les critères de répartition infra-régionale, tant pour le parc public que pour le parc privé, seront discutés avec le bureau le 24 janvier, avant validation en CRHH plénier le 17 février. Cette concertation locale devra prendre en compte certains critères remontés dans la note d'enjeux de la région à la ministre du logement et figurant dans l'annexe 3 de la délibération de la FNAP.

Patrick Tillet (ARRA-HLM) rappelle que l'ARRA-HLM représente 90% de la programmation en région. Il se félicite de la contribution de tous les acteurs et souligne qu'il faut étudier de près la question de la non atteinte des objectifs en PLAI. Une première réponse est sans doute la difficulté d'obtenir l'accord de certains élus locaux dans la réalisation de logements très sociaux, mais il y a peut-être des angles morts à découvrir.

Monsieur le préfet de région rappelle pour autant que les bailleurs bénéficient directement du versement des APL.

Patrick Tillet (ARRA-HLM) rappelle par ailleurs que le FNAP est alimenté par la contribution des bailleurs (donc les locataires) et que ce fonds représente un effet levier non négligeable. Les bailleurs seront présents pour la concertation qui sera menée pour objectiver et prioriser les critères pour répartir les objectifs et l'enveloppe infra-régionale.

Michel Le Faou (VP Métropole de Lyon), indique que dans un contexte de baisse des financements, les territoires qui ont atteint leurs objectifs en 2016 et qui connaissent une dynamique forte en production de logements doivent bénéficier de « bons points » dans le cadre de la programmation 2017 pour être en capacité de faire perdurer un mouvement de fond mis en place depuis plusieurs années. La Métropole de Lyon a dépassé son objectif en PLAI, c'est un combat de tous les jours qui nécessite des discussions avec tous les interlocuteurs. Les bailleurs sont une aide précieuse pour y arriver.

Jean-Paul Bret (président du Pays Voironnais et membre du conseil d'administration du FNAP) apporte les précisions suivantes sur la programmation 2017 du FNAP :

- au global, l'enveloppe baisse de 0,1% et les remontées des territoires pour leurs besoins en PLAI sont en hausse de 11 %;
- le FNAP a réalisé l'exercice suivant pour répartir les enveloppes pour 2017 :
 - 75 % est réparti selon les mêmes critères qu'en 2016 ;
 - 20% est réparti selon un critère de tension de la demande (nombre de demandes en cours hors mutations auquel est soustrait le nombre de logements attribués au cours des 18 derniers mois). Avec cet indicateur, Auvergne-Rhône-Alpes est considéré comme une région non tendue ;
 - 5 % est réparti selon un critère de pauvreté, ce critère étant favorable pour Auvergne-Rhône-Alpes.

De plus, Auvergne-Rhône-Alpes a rendu des crédits en cette fin d'année. Dans la programmation 2017, quatre régions voient leur dotation majorée de 10% (cette majoration étant plafonnée) mais ces régions auront peut-être des difficultés à consommer leurs enveloppes et l'on peut s'attendre à des redéploiements. Il incite les acteurs à déposer des dossiers, car ce qui sera fait une année comptera beaucoup pour l'année suivante.

Auvergne-Rhône-Alpes a remonté des besoins globalement équivalents à ceux de 2016, alors que d'autres régions sont beaucoup plus ambitieuses.

Pour l'année prochaine, le président du FNAP souhaite un critère relatif au niveau d'investissement des collectivités. Il appelle donc les bailleurs à faire apparaître toutes ces données, notamment concernant le foncier.

Jean-Jacques Argenson (Soliha), se félicite qu'une ligne soit consacrée aux « PLAI adaptés ». Les aides des collectivités sont néanmoins nécessaires pour monter ces dossiers.

Monsieur le préfet de région remercie M. Bret pour les éléments présentés en toute transparence. Le travail régional à mener pour la programmation 2017 devra prendre en compte les contrastes et les disparités de la région. Il est difficile pour la Métropole de Lyon et pour la Haute-Savoie d'entendre dire que la région n'est pas tendue. C'est pourtant ce qu'il ressort de l'indicateur retenu par le FNAP. Concernant la baisse de l'enveloppe régionale, l'important est de fluidifier le dépôt des dossiers pour obtenir le plus vite possible une enveloppe complémentaire (redéploiement entre régions). Il souligne que la baisse est toute relative puisque la région ne consommerait que 45 M€ en 2016 (et va rendre 1 M€). Rapportée au logement, la baisse de subvention n'est cependant pas significative au regard des compensations fiscales.

3-1 Parc privé

Au 30 novembre 2016, la consommation des dotations est de :

- ANAH : 40,2 M€, soit 49% de la dotation de 82,3 M€ (50 % au niveau national)
- FART : 5,9 M€, soit 37% de la dotation de 16,2 M€ (39 % au niveau national)

Le nombre de logements aidés se répartit comme suit :

- propriétaires occupants : 4 991 soit 53% de l'objectif régional dont 2 742 « Habiter Mieux »
- propriétaires bailleurs : 567 soit 66 % de l'objectif dont 506 « Habiter Mieux »
- aide aux syndicats : 138 dont 10 « Habiter Mieux »
- logements Habiter Mieux : 3 258 soit 38 % de l'objectif régional de 8 503.

Les perspectives du nombre de logements « Habiter Mieux » au 31/12/2016 sont d'environ 5 200, soit 60 % de l'objectif régional actuellement fixé à 8 503 (et 83 % de l'objectif initial de 6 170).

Les éléments de réponse suivants peuvent expliquer ce résultat mitigé :

- l'année 2015 avait démarré avec des dossiers en stock importants (2 000 logements)
- en 2016, certains dispositifs se sont arrêtés (Murmur en Isère par exemple) et vont redémarrer.

Pour la fin d'année 2016, il y aura des reliquats pour Habiter Mieux. La consigne donnée est donc d'instruire le plus de dossiers possibles d'ici le 27 décembre. Pour les dossiers autonomie, il faut les engager (avec FART ou non) les dossiers aujourd'hui en stock.

Les dotations et objectifs 2017 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivants :

- Anah : 82,54 M€ (soit 12 % de l'enveloppe répartie entre les régions)
- FART : 16,26 M€ (soit 12 % de l'enveloppe répartie entre les régions)

À ces dotations s'ajoutent les enveloppes consacrées au nouveau dispositif des copropriétés fragiles (mise en réserve au niveau national), dont le montant régional se monte à 12,5 M€ (uniquement pour le financement des travaux).

L'objectif régional 2017 « Habiter Mieux » est de 11 650 (pour mémoire, 8 503 en 2016). Le bénéfice de l'ouverture aux ménages modestes en 2016 devrait aboutir concrètement en 2017.

Pour Monsieur le préfet de région, les politiques de stop and go sont très pénalisantes (centrage sur les ménages très modestes puis ouverture aux modestes) et cela prend du temps de reprendre la bonne dynamique.

Christine Garnier (VP métropole de Grenoble) se félicite de l'augmentation des objectifs en région. Sur la partie autonomie, elle demande s'il est possible de dépasser les objectifs 2016 car l'instruction de ces dossiers a été arrêtée une fois l'objectif atteint. Elle signale enfin que la baisse de l'objectif dossiers autonomie pour 2017 est inquiétante.

Christine Guinard (DREAL) répond que pour les dossiers autonomie, l'objectif peut être dépassé mais la priorité doit être donnée aux dossiers comportant un volet énergie et donc éligibles à Habiter Mieux. Les dossiers autonomie à instruire en décembre 2016 doivent être ceux déjà pré instruits et prêts à être engagés.

Nathalie Domenach (Soliha) indique que d'ici à 2030, il devrait y avoir 40 000 personnes âgées dépendantes de plus en Auvergne-Rhône-Alpes. Or l'instruction des dossiers autonomie semble difficile ou contingentée, ce qui est regrettable car l'adaptation d'un logement à l'autonomie présente un coût raisonnable (6 000 € environ) et permet de retarder le transfert en EPHAD dont le coût annuel est très élevé (30 000€).

Juliette Brumelot (Conseil départemental de l'Isère) précise qu'un PIG sera lancé avec les thématiques « autonomie » et « Habiter Mieux » et qu'il est dommage de ne pas avoir de souplesse entre les deux enveloppes. Par ailleurs, il existe un plafond de travaux qui ne marche pas.

Christine Guinard (DREAL) indique que l'Anah encourage le croisement autonomie et Habiter Mieux.

Monsieur le préfet de région estime que les collectivités et notamment les conseils départementaux doivent mener des réflexions sur ce sujet. Mais la priorité doit être donnée à la transition énergétique car les résultats sont faibles au regard des besoins. Au rythme actuel, il faudrait un siècle pour atteindre les objectifs de 500 000 de la TECV. Avec un objectif de rénovation de 100 000 logements pour 2017 (y compris l'aide aux copropriétés fragiles), l'Anah joue un rôle

d'accélérateur pour l'atteinte de cet objectif. Par ailleurs, il serait intéressant de connaître tous les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif (crédit d'impôt notamment).

4 - Hébergement d'urgence : renfort hivernal 2016/2017

Alain Parodi (DRDJSCS) présente les principaux leviers d'action du renfort hivernal :

- mobilisation des acteurs sous l'égide des préfets de département, avec l'appui des SIAO
- renforcement du dispositif d'hébergement
- renforcement du dispositif de veille sociale

Des données régionales sont remontées chaque semaine à la DGCS et un bilan est dressé à la fin de la période hivernale.

Au total, 1 163 places hivernales ont été pérennisées et autorisées par la DGCS :

- 512 à la fin du renfort hivernal 2014/2015 (Rhône, Isère et Loire)
- 651 à la fin du renfort hivernal 2015/2016 (Rhône, Isère, Loire et Puy-de-dôme)

Chaque année, le nombre de places pérennisées a augmenté. Pour l'hiver 2016/2017, la capacité hivernale est de 2 878 places soit une augmentation de 6% (165 places) par rapport à 2015/2016.

La typologie des places supplémentaires est ensuite présentée, avec une part prépondérante de l'hébergement d'urgence (51%), suivi des bâtiments publics et gymnases (30%). La part en hôtel est importante également (17%) et peut répondre à une demande urgente. L'objectif est néanmoins de la réduire.

Au-delà du parc hivernal, il y a une augmentation de 16% (1 427 places) du parc d'hébergement pérenne par rapport à l'hiver 2015/2016. Sur la totalité de l'effort de l'État, les places hivernales représentent une petite partie. Un bilan sera présenté au CRHH à l'été 2017.

Dominique Virlogueux (représentant le CCRPA) présente la synthèse des réflexions menées par 30 personnes en situation de précarité en région : « Nous reconnaissons les efforts faits (augmentation du nombre de places et places pérennisées depuis maintenant 2 ans, renforcement des maraudes...). Mais nous avons besoin de places l'été comme l'hiver. Joindre le 115 reste très difficile et la réponse est toujours qu'il n'y a plus de place. Le repas et l'hygiène devraient toujours être proposés avec l'hébergement. L'accessibilité de certaines places dans certaines villes est difficile (pas de desserte). En conclusion, nous proposons :

- que le plan froid ne devrait pas exister,
- que les places soient ouvertes toute l'année,
- que la loi soit appliquée notamment l'accompagnement social obligatoire dans tous les hébergements,
- de créer plus de places pour les personnes avec animaux,
- de réquisitionner les bâtiments inoccupés pour les transformer en logements sociaux »

Fernand Gannaz (FNARS) souligne la très forte tension qui persiste sur quelques territoires (Lyon et Grenoble notamment), où le taux de réponse négative par le 115 est important. Une sélection des personnes serait faite, ce qui est intolérable et contraire au droit. Il note avec satisfaction la généralisation des diagnostics par les SIAO.

Monsieur le préfet de région rappelle les efforts importants considérables par l'État pour augmenter le parc pérenne. Il faut avoir le courage et la lucidité de prendre en considération les flux migratoires. La réforme permet un traitement plus rapide des dossiers des demandeurs d'asile.

5 - Mobilisation du foncier public pour le logement

Sabine Mathonnet (DREAL) présente les perspectives de cessions en 2016 : 11 cessions (dans 10 communes différentes) représentant 685 logements dont 645 logements sociaux. Sur les 10 communes concernées, 7 sont soumises à l'article 55 de la loi SRU dont 4 communes déficitaires. Ces cessions pourraient permettre de produire 435 logements (100% social) dans des communes déficitaires.

Un projet d'arrêté préfectoral actualisant la liste régionale des fonciers publics mobilisables aux fins de logement est soumis au vote du CRHH. Cet arrêté comporte les terrains du dernier arrêté ainsi que ceux soumis à l'étude afin de disposer de la visibilité la plus complète.

Patrice Raineri (Saint-Étienne métropole) indique une erreur concernant le terrain Rue Marc Seguin à Saint-Chamond cité dans l'annexe 2 du projet d'arrêté. C'est un programme en accession libre et il n'est pas prévu de logements locatifs sociaux.

Christine Garnier (VP Métropole de Grenoble) estime qu'il y a des nouveaux terrains intéressants dans la liste. Sur la question de l'hébergement, l'État dispose de bâtiments qui pourraient être utilisés, sous réserve de travaux, et venir compléter ceux proposés par les collectivités.

Sur ce point, Yves Dareau (SG de la préfecture de l'Isère) indique que sur le bâtiment miliaire et les résidences universitaires en question, il faudrait réaliser d'importants travaux (100 000€) pour 60 places environ. Les discussions sont en cours notamment sur un bail emphytéotique.

Monsieur le préfet de région conclut ce point, en précisant qu'un bâtiment militaire va être cédé sur Lyon et qu'en attendant cette cession, il a été utilisé pour le CHRS. Il en a été de même pour l'ancien IUFM.

Les membres du CRHH votent à l'unanimité le projet d'arrêté.

6 - Rénovation thermique de logements : actualités.

Christine Guinard (DREAL) présente le bilan 2015 de la rénovation énergétique en région, consolidé par les chiffres de la CERA³ et de la CERC⁴ Auvergne :

- 85 500 logements rénovés (dont 70 000 privés et 15 500 sociaux)
 - parmi eux, environ 38 500 logements rénovés de façon performante.

Concernant les chiffres de l'éco PTZ, 1 253 prêts ont été octroyés à fin juin 2016 et 3 055 Eco-PLS engagés (dont 1 037 signés) à fin septembre 2016.

Pour le crédit d'impôt 2015, Auvergne-Rhône-Alpes est la quatrième région la plus utilisatrice avec 535 M€ de travaux éligibles et 120,2 M€ de crédit d'impôt distribués. Les travaux se montent en moyenne à 6 000€, alors que pour l'éco-PTZ, la moyenne des travaux avoisine les 15 000€.

Sur les 25 décrets qui concernent le titre II de la loi TECV⁵, 21 sont parus à ce jour (*voir diaporama et annexe diffusée*). À noter plus particulièrement les décrets suivants :

- dérogation aux règles d'urbanisme pour l'isolation par l'extérieur et les panneaux solaires,
- pour les travaux embarqués, atteindre en une ou plusieurs étapes la rénovation.

3 CERA : Cellule économique en Rhône-Alpes

4 CERC : Cellule Economique de la Construction d'Auvergne

5 transition énergétique pour la croissance verte

Le panel de mesures vise donc à traduire la rénovation énergétique en résultats concrets.

Enfin, il est indiqué qu'une expérimentation est menée pour préparer la réglementation thermique 2020, avec la création d'un label « énergie-carbone ». L'idée est de travailler sur le niveau énergétique du bâtiment mais également sur l'impact carbone du bâtiment. L'Ademe lancera début 2017 un appel à projet pour promouvoir la démarche en région.

Des cartes montrent la couverture en plateformes de la rénovation énergétique et en PRIS en région, l'enjeu étant de travailler à mieux articuler les deux.

Pour Monsieur le préfet de région, ces cartes reflètent bien les politiques menées dans les deux anciennes régions et le résultat n'est pas satisfaisant. L'objectif aujourd'hui est de couvrir tout le territoire en plateformes et comprendre pourquoi certains territoires ne sont pas couverts à ce jour. Les appels à projets ne peuvent se suffire à eux-mêmes car n'y répondent que les territoires motivés sur le sujet. Il est important d'avoir de l'ingénierie pour que les dossiers de rénovation soit menés à leur terme.

Jean-Paul Bret (président du Pays Voironnais) indique que la démarche d'expérimentation nationale menée en amont de la future réglementation environnementale du bâtiment est une très bonne chose. La réglementation et les objectifs doivent être réalistes et il y a un enjeu à ce que les territoires qui soient prêts puissent répondre à cet appel à projet.

François Mareschal (FFB) considère cette problématique fondamentale. La différence entre la réglementation, le niveau des coûts et la solvabilité des ménages ne doit pas se creuser. Attention à ne pas engendrer une course en avant perpétuelle de la réglementation dont l'impact sur les coûts de construction serait important.

Véronique Gilet (fondation Abbé Pierre) remercie pour la présentation réalisée. Elle indique qu'il est important d'avoir un discours sur l'offre comme cela a été fait mais il serait également intéressant de regarder la demande et les problèmes d'accès à l'offre. La fondation Abbé Pierre est régulièrement alertée par des ménages dans un logement surpeuplé et qui ne peuvent ni être hébergés ni accéder à un logement social. Tout l'enjeu est de savoir comment ouvrir des perspectives pour ces gens en grande difficulté. On voit réapparaître du logement indigne et des marchands de sommeil se multiplient dans certains départements et des gens vont jusqu'au recours Dalo pour obtenir un logement. Certaines personnes sont en décrochage, considérant que le système n'est pas fait pour eux.

Monsieur le préfet de région conclut en indiquant qu'il serait en effet nécessaire d'étudier l'articulation entre l'offre et la demande en CRHH.

Il lève la séance en remerciant les services de l'État pour la préparation de cette réunion et les participants pour leur écoute et les échanges.

Le diaporama de présentation de cette séance est consultable sur le site internet de la DREAL : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-regional-de-l-habitat-et-de-l-a2684.html>

Séances plénières du CRHH fixées en 2017 :

vendredi 17 février matin

vendredi 7 juillet matin